



Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 24 mai 2004

L'USP livre son appréciation globale sur les négociations agricoles de l'OMC

L'Union suisse des paysans (USP) a livré son appréciation globale sur les négociations agricoles de l'OMC à l'occasion d'une conférence de presse, aujourd'hui, à Berne. Son président, Hansjörg Walter, son vice-président, John Dupraz et son directeur, Jacques Bourgeois, ont exposé les grandes inquiétudes de l'agriculture suisse face à la menace d'une réduction draconienne des droits de douane frappant les produits agricoles. Les scénarios actuellement en discussion à l'OMC pourraient faire perdre annuellement plus de deux milliards de francs de revenus aux paysans suisses. La conférence de presse a également permis d'évoquer les tentatives des milieux économiques de faire pression toujours plus ouvertement sur l'agriculture. Des pressions qui ne sont plus tolérables.

Président de l'USP, le conseiller national Hansjörg Walter a qualifié les attaques constantes de certains milieux de l'économie contre l'agriculture de « déplacées autant qu'excessives ». Il a annoncé que l'agriculture suisse et l'USP ne les laisseraient plus passer sans réagir. Selon lui, l'agriculture est intéressée à la prospérité de l'économie suisse et à une réglementation moderne et fonctionnelle du commerce international. Toutefois, les critiques formulées par l'économie et les revendications de cette dernière concernant des concessions sur le dossier agricole sont d'autant moins compréhensibles qu'elle s'est fort peu engagée sur le dossier important des thèmes de Singapour.

Les résultats des négociations agricoles de l'OMC en train de se dessiner menacent de retirer à l'agriculture suisse les bases nécessaires à son développement futur, a poursuivi le président de l'USP. C'est pourquoi l'organisation faîtière des paysans suisses va mettre toute son énergie pour obtenir un accord agricole honnête, tenant compte des particularités des agricultures des divers pays. Dans cette affaire, l'agriculture suisse a beaucoup à perdre, car les contours que prend le nouvel accord agricole semblent convenir essentiellement à une poignée de pays grands exportateurs.

Hansjörg Walter a donc enjoint le président de la Confédération, Joseph Deiss, de ne pas entrer en matière sur les seules revendications du reste de l'économie, mais d'analyser l'ensemble de la situation en faisant preuve de nuance.

Directeur de l'USP, Jacques Bourgeois s'est livré à une analyse chiffrée des menaces qui pèsent sur l'agriculture suisse. Si le modèle de réduction des droits de douane avec « capping » de 100 pour cent, actuellement en discussion, devait être mis en œuvre, les paysans suisses y laisseraient annuellement 2,5 milliards de francs de revenus, a-t-il expliqué sur la base d'estimations non officielles de l'Office fédéral de l'agriculture. L'agriculture suisse étant très vulnérable dans le domaine des droits de douane, elle ne pourra entrer en matière que sur une formule de réduction garantissant une certaine souplesse en matière de mise en œuvre par chaque État. En tout état de cause,

l'agriculture suisse rejette avec force tout modèle avec « capping », a lancé Jacques Bourgeois, qui a résumé la position de l'USP de la manière suivante :

Considérations commerciales :

Accès au marché : Pas de capping. Formule de réduction des tarifs douaniers offrant de la souplesse dans son application à l'échelon national. Concessions tarifaires au maximum de l'ampleur de celles consenties durant le Cycle d'Uruguay.

Subventions à l'exportation : L'agriculture est disposée à une suppression à long terme, exception faite des contributions à l'exportation versées à l'industrie alimentaire en vertu de la « loi chocolatière ». Il est impératif que l'OMC traite de la même manière toutes les mesures dont l'effet est similaire.

Soutien interne : On ne touche pas aux mesures de la « boîte verte ». Réduction de 30 pourcent des mesures de la « boîte orange », à condition que les ressources pour les paiements directs soient garanties sur le plan politique interne.

Considérations autres que d'ordre commercial :

Indications de provenance : Création d'un registre utilisable des indications géographiques de provenance.

Déclaration : Règles pour une déclaration complète des denrées alimentaires.

John Dupraz, vice-président de l'USP, a mis le doigt sur la priorité partielle accordée jusqu'ici, au sein de l'OMC, aux revendications des exportateurs de produits agricoles et sur la marginalisation des considérations autres que d'ordre commercial (non-trade concerns). Cela montre clairement que le Cycle de Doha n'est pas une confrontation entre pays en développement et pays développés, comme on le présente souvent. Il s'agit bien plutôt de l'affrontement de pays bénéficiant de conditions favorables, misant sur une production de masse bon marché, et de pays nettement moins compétitifs en terme de production agricole, mais dont l'agriculture fournit, outre des denrées alimentaires, un certain nombre d'autres prestations, a analysé John Dupraz. Et de montrer l'importance pour la Suisse de pouvoir s'appuyer sur une forte coalition internationale pour faire entendre ses revendications au sein de l'OMC. Pour le vice-président de l'USP, la Suisse doit donc poursuivre son rôle dirigeant au sein du G 10 – la coalition des importateurs nets de biens agricoles - et contribuer à son renforcement.

Les exposés complets sont disponibles sur www.sbv-usp.ch (rubrique « Médias »).

Informations supplémentaires:

Hansjörg Walter, président; mobile 079 404 33 92

Jacques Bourgeois, directeur, mobile 079 219 32 33

Urs Schneider, directeur adjoint et chef État-major / communication, mobile 079 438 97 17

Roland Furrer, chef adjoint État-major / communication ; tél. 056 462 51 11, mobile 079 432 29 15



Exposé de M. Hansjörg Walter, président de l'Union suisse des paysans, à l'occasion de la conférence de presse du 24 mai 2004, à Berne

OMC: l'agriculture suisse joue gros

A l'heure actuelle, les négociations de l'OMC constituent le dossier le plus brûlant inscrit au calendrier de la politique agricole. Les décisions prises à l'OMC vont en effet influencer dans une large mesure sur le futur de l'agriculture suisse et de la politique agricole. Les négociations se sont accélérées ostensiblement au cours des dernières semaines. Simultanément, les intérêts des divers secteurs de l'économie suisse se sont précisés. Cette économie reproche d'ailleurs de plus en plus durement à l'agriculture d'empêcher une issue rapide des négociations. Comme si cela ne suffisait pas, des milieux économiques accréditent la thèse selon laquelle l'agriculture est responsable de toutes les faiblesses de l'économie nationale. Qu'il s'agisse des négociations de l'OMC, de l'endettement de l'État ou de la croissance économique en panne, l'économie fait de l'agriculture son bouc émissaire favori. Ces attaques constantes sont aussi déplacées qu'excessive, et nous ne les tolérerons pas davantage.

Nous voulons des règles commerciales claires, loyales et transparentes

Nous sommes bien évidemment conscients que l'économie suisse, fortement dépendante des exportations, ne saurait se passer d'accords commerciaux multilatéraux. L'agriculture elle-même a tout intérêt à la prospérité de l'économie suisse et à une réglementation moderne et efficace des échanges internationaux. En revanche, nous avons besoin de règles qui laissent leur chance à tous les secteurs concernés et qui tiennent compte des particularités de chaque secteur économique. Or, pour l'instant, c'est dans la direction contraire que s'achèment les négociations de l'OMC. Cela signifie notamment que l'on est en train de saper les fondements du développement futur de l'agriculture suisse. C'est pourquoi l'Union suisse des paysans (USP) se bat avec acharnement en faveur d'un accord agricole juste, tenant compte des particularités des agricultures des différents pays. Inutile de dire que pour nous, l'enjeu est crucial. Lorsque certains milieux économiques affirment que le « double jeu » de la délégation suisse aux négociations, qui consiste à défendre tant les intérêts de l'économie d'exportation que ceux de l'agriculture, ne saurait durer, nous leurs renvoyons la balle. En effet, ce serait faire preuve d'une naïveté coupable que de travailler à l'élaboration d'un accord au profit de la seule économie d'exportation et de croire que l'agriculture pourrait ensuite s'en accommoder d'une manière ou d'une autre.

Les règles commerciales doivent être utiles aux gens

La libéralisation la plus poussée ne saurait constituer un but légitime en soi. Le commerce et les règles commerciales doivent en effet être avant tout utiles aux gens. Donc, une libéralisation des marchés n'est fondée que si elle sert concrètement les intérêts des gens. C'est justement sur ce point que porte notre critique et nous posons la question : Voulons-nous vraiment d'un accord agricole qui ne sert que les intérêts de quelques exportateurs de produits agricoles et de quelques sociétés de « l'agrobusiness », et qui remet en question dans de nombreux pays l'existence de l'agriculture, donc la survie des hommes et des femmes dont c'est le gagne-pain ?

L'OMC décide aujourd'hui, l'agriculture le vivra demain

Les négociations en cours à l'OMC portent aujourd'hui sur la recherche d'une formule de démantèlement des droits de douane, des subventions à l'exportation et du soutien interne. Quelques mots clés de ces discussions : « capping », « formule suisse », « boîte orange » ou « boîte verte ». Ce jargon est peut-être obscur, mais les conséquences de ces négociations pourront être constatées concrètement dès leur mise en œuvre, et pas uniquement en Suisse. Quelles conséquences ? L'abandon des fermes, l'arrêt de l'exploitation des surfaces les moins rentables, l'aggravation de l'exode rural dans les régions périphériques. En effet, la portée des négociations de l'OMC dépasse largement la seule question de la régulation des flux commerciaux sur les marchés agricoles mondiaux. Ce qui est en jeu, c'est rien moins que l'existence de l'agriculture et, par conséquent, la vitalité de l'espace rural dans de nombreux pays. En Suisse, l'agriculture joue un rôle multifonctionnel. Par conséquent, une libéralisation débridée n'y remettrait pas seulement en cause la production alimentaire, mais également les prestations de l'agriculture au profit de la collectivité.

L'agriculture refuse de faire les frais de concessions réciproques

Dans ce contexte, nous attendons du président de la Confédération, Joseph Deiss, qu'il ne se focalise pas sur les seules revendications du reste de l'économie, mais qu'il soit en mesure d'analyser l'ensemble de la situation de façon nuancée. Nous rappellerons d'ailleurs avec insistance au Conseil fédéral et à la délégation suisse qu'il ne saurait être question de sacrifier les paysans sur l'autel des intérêts des autres secteurs de l'économie. Nous refusons de servir encore de bouc émissaire et de devoir payer la note pour le reste de l'économie.

Nous rappellerons d'ailleurs ici que l'agriculture paie déjà pour les concessions réciproques des Bilatérales II. Les préférences douanières dont bénéficient les produits agricoles des nouveaux membres de l'UE seront maintenues, même si elles auraient dû tomber avec l'élargissement à l'Est de l'UE. Sur ce dossier, l'agriculture a dû faire des concessions, notamment pour permettre le sauvetage du secret bancaire. Pourtant, nous l'affirmons, nous ne nous plierons pas à un tel marchandage dans les négociations de l'OMC.

L'agriculture bouge

Ce que l'agriculture a entrepris pour s'adapter ces dernières années est impressionnant. Et le changement continue. On se limitera ici aux exemples suivants : déréglementation des marchés dans le contexte de la PA 2002 et de la PA 2007, libéralisation totale du marché du fromage en faveur de l'UE d'ici 2007, suppression prochaine du contingentement laitier. L'agriculture suisse n'est donc pas immobile, pas plus qu'elle ne bloque les négociations de l'OMC. Elle ne demande en fait qu'une chose : qu'on ne lui retire pas les moyens de se développer durablement.

La version prononcée fait foi.



Exposé de Jacques Bourgeois, directeur de l'Union suisse des paysans, à l'occasion de la conférence de presse du 24 mai 2004, à Berne

OMC : un enjeu à 2 milliards de francs

Pour fonctionner dans l'intérêt de tous, le commerce international doit être soumis à des règles claires et fiables. Toutefois, l'agriculture suisse ne peut accepter la focalisation du dossier agricole sur les seuls intérêts du commerce. Les négociations portent en effet presque exclusivement sur l'amélioration de l'accès au marché, le démantèlement du soutien interne et l'avenir des subventions à l'exportation. En revanche, même si elle est reconnue par l'OMC, la multifonctionnalité de l'agriculture est passée sous silence, contrairement à ce qui s'était passé durant le précédent cycle d'Uruguay. L'Union suisse des paysans (USP) soutient pour sa part un accord agricole équilibré, moteur d'une évolution raisonnable dans tous les domaines.

Voici notre position sur chaque point particulier :

Subventions à l'exportation : supprimer les distorsions commerciales

Les subventions à l'exportation étant les mesures à l'origine des plus importantes distorsions commerciales, il est aujourd'hui question de les supprimer totalement. Une telle suppression toucherait également les subventions à l'exportation cachées, pratiquées par les Etats-Unis, notamment les crédits à l'exportation. L'agriculture suisse est en mesure d'approuver la suppression des subventions à l'exportation, car les marchés agricoles sont fortement distordus par les exportations à des prix de dumping. Ce qui porte préjudice à leur déroulement, notamment dans les pays en développement.

Pour l'agriculture suisse, il est essentiel que la suppression ne touche pas uniquement les subventions à l'exportation au sens étroit du terme, mais toutes les mesures dont les effets sont similaires. Il faut donc s'attaquer également aux incitations fiscales en faveur des exportateurs, aux crédits à l'exportation, aux ententes sur les prix ou aux monopoles d'Etat sur les exportations.

Réduction des droits de douane avec « capping » : des pertes excédant 2 milliards de francs

Avec un taux d'autoapprovisionnement de 60 pour cent à peine, la Suisse est importatrice nette de denrées alimentaires. Afin d'y permettre l'existence d'une production agricole indigène, une protection douanière suffisante est nécessaire. Or, il se trouve que la réduction des tarifs douaniers est au centre des négociations sur l'amélioration de l'accès au marché. Ces négociations portent, d'une part, sur la détermination d'une formule de réduction et, d'autre part, sur l'ampleur de cette réduction. Au cours du Cycle d'Uruguay, les droits de douane ont été réduits en moyenne de 36 % pour l'ensemble des lignes tarifaires et de 15 % au minimum pour chacune d'entre elles. Ce modèle de réduction accordait à chaque État la souplesse nécessaire pour lui permettre de tenir compte de ses spécificités.

A l'heure actuelle, il semble que l'on s'achemine vers une formule de réduction mixte, dans laquelle un « capping » devrait être appliqué à l'ensemble des lignes tarifaires. Ce « capping » prévoit la fixation de tarifs maximaux et, par conséquent, une réduction forfaitaire de toutes les lignes tarifaires, la hauteur du tarif de départ et l'importance stratégique de chaque produit ne jouant plus ici aucun rôle.

Le capping des tarifs aurait pour l'agriculture suisse des conséquences dévastatrices. Les premiers calculs non officiels de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) montrent qu'avec un capping au niveau de 100 pour cent, les paysans suisses devraient supporter la perte de près de 2,5 milliards de recettes. Cela, soit dit en passant, à condition que les marges des transformateurs reculent dans la même proportion, ce qui n'est aucunement garanti. Un tel scénario pourrait donc conduire à une réduction de 10 à 25 pour cent des recettes de l'agriculture. Des secteurs de production essentiels, comme le lait ou la viande, seraient particulièrement touchés, ainsi que le secteur maraîcher, comme on a pu le constater la semaine dernière.

Dans le domaine de l'accès au marché, l'agriculture suisse est très vulnérable et ne peut par conséquent soutenir que des formules de réduction dont l'application à l'échelon national jouit d'une certaine souplesse. Nous rejetons en tout cas avec énergie l'introduction du capping. L'agriculture suisse peut tout au plus faire des concessions dans les limites de ce que le Cycle d'Uruguay avait prévu.

Le soutien interne est largement compatible avec l'OMC

Les réformes successives de la politique agricole suisse ont déjà supprimé dans une large mesure les soutiens liés aux produits, que l'OMC range dans la « boîte orange ». En revanche, les paiements directs servent à rétribuer les prestations de l'agriculture en faveur de la collectivité, comme la sauvegarde de l'espace vital, l'entretien des paysages cultivés et le maintien de l'occupation décentralisée du territoire. Non liés à la production et versés à l'agriculture pour en rétribuer la multifonctionnalité, ces paiements entrent dans la « boîte verte » de l'OMC.

S'agissant du soutien interne, il est donc de la plus haute importance pour l'agriculture suisse que les mesures de la « boîte verte » soient préservées. S'agissant en revanche des mesures notifiées « boîte orange », elle pourrait supporter au maximum une réduction supplémentaire de 30 pour cent, à condition toutefois que les ressources affectées aux paiements directs „boîte verte“ ne soient pas réduites pour des considérations de politique intérieure.

Les prix des prestations préalables ne baissent pas

Comme nous l'avons expliqué, ce sont en particulier les concessions dans le domaine de l'accès au marché qui porteraient préjudice aux prix à la production. Toutefois, les prix des prestations préalables nécessaires au fonctionnement du processus de production n'en baisseraient pas pour autant. En Suisse, les prix des prestations préalables achetées hors de l'agriculture sont nettement plus élevés qu'à l'étranger ; au cours des 5 dernières années, ils ont augmenté de près de 5 pour cent. Si les prix à la production baissent alors que les coûts demeurent à un niveau élevé, l'agriculture peut s'attendre à de douloureuses baisses de revenu.

Les considérations autres que d'ordre commercial sont partie intégrante d'un accord agricole

L'USP estime incompréhensible que l'on cherche à unifier les règles du commerce à l'échelon international, sans intégrer dans la démarche les aspects relevant des méthodes et des normes de production, à savoir les considérations autres que d'ordre commercial (en anglais : non trade concerns ou NTC). Il en résulte que dans un pays, ce qui n'est pas autorisé pour la production indigène l'est pour les produits importés. Ainsi, les mesures de protection prises par la législation nationale sont-elles contournées par ces derniers. L'USP revendique dans ce contexte la création d'un registre utilisable des indications géographiques de provenance. Elle exige également

des règles claires et de portée générale concernant la déclaration des produits, de manière que la transparence règne enfin sur les méthodes de production. L'intégration de ces considérations est indispensable pour que l'agriculture suisse puisse poursuivre, malgré l'ouverture des marchés, sa stratégie de production d'une alimentation durable et de qualité.

La prise en compte des considérations autres que d'ordre commercial est certes, pour l'USP, partie intégrante d'un accord agricole équilibré, mais elle ne saurait en revanche constituer une compensation de la réduction de la protection douanière. L'USP met donc en garde ceux qui seraient tentés de se servir de cet élément du dossier pour faire avaler à l'agriculture suisse des concessions dans le domaine de l'accès au marché dépassant celles fixées à l'origine dans le mandat de négociation du Conseil fédéral. En effet, les conséquences de ces concessions seraient d'une toute autre ampleur que les éventuels effets positifs de la prise en compte des NTC.

Résumé:

Maximum de concessions respectivement revendications minimales de l'agriculture suisse

Considérations commerciales :

Accès au marché : Pas de capping. Formule de réduction des tarifs douaniers offrant de la souplesse dans son application à l'échelon national. Concessions tarifaires au maximum de l'ampleur de celles consenties durant le Cycle d'Uruguay.

Subventions à l'exportation : L'agriculture est disposée à une suppression à long terme, exception faite des contributions à l'exportation versées à l'industrie alimentaire en vertu de la « loi chocolatière ». Il est impératif que l'OMC traite de la même manière toutes les mesures dont l'effet est similaire.

Soutien interne : On ne touche pas aux mesures de la « boîte verte ». Réduction de 30 pourcent des mesures de la « boîte orange », à condition que les ressources pour les paiements directs soient garanties sur le plan politique interne.

Considérations autres que d'ordre commercial :

Indications de provenance : Création d'un registre utilisable des indications géographiques de provenance.

Déclaration : Règles pour une déclaration complète des denrées alimentaires.

La version prononcée fait foi !



Exposé de John Dupraz, vice-président de l'Union suisse des paysans, à l'occasion de la conférence de presse du 24 mai, à Berne

À qui profitent les négociations agricoles de l'OMC?

L'Union suisse des paysans (USP) reconnaît les aspects de l'agriculture touchant à la politique du développement. Dans les pays en développement, en effet, un renforcement de l'agriculture est sans aucun doute important. Mais il y a lieu de se demander si l'évolution de l'Accord agricole de l'OMC, qui fait l'objet des négociations en cours, est effectivement dans l'intérêt des pays en développement, et si les affrontements qui ont lieu au sein de l'OMC sont réellement le signe d'un conflit entre pays en développement et pays industrialisés.

Revendications partiales des exportateurs de produits agricoles

La priorité partielle accordée jusqu'ici, au sein de l'OMC, aux revendications des exportateurs de produits agricoles et la marginalisation des considérations autres que d'ordre commercial (non-trade concerns) montrent clairement que le Cycle de Doha n'est pas une confrontation entre pays en développement et pays développés, comme on le présente souvent. Il s'agit bien plutôt de l'affrontement de pays bénéficiant de conditions favorables, misant sur une production de masse bon marché, et de pays nettement moins compétitifs en terme de production agricole, mais dont l'agriculture fournit, outre des denrées alimentaires, un certain nombre d'autres prestations.

La Suisse n'est pas le seul pays opposé à une évolution de l'Accord agricole réduite à la seule amélioration de l'accès au marché. Des pays en développement, comme les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), la CARICOM (Communauté des Caraïbes) et la grande majorité de l'Union africaine (UA) adoptent également une position critique face à une réduction forfaitaire radicale des droits de douane.

Stratégie des exportateurs: « prendre sans rien donner »

Il n'est pas difficile de découvrir quels sont réellement les intérêts en jeu. Il suffit notamment d'analyser les réactions à l'offre de négociation de l'Union européenne concernant la suppression des subventions à l'exportation et des mesures similaires. Le rejet immédiat de cette proposition par de gros exportateurs agricoles (Australie, Canada), montre que ces pays ont pour objectif d'obtenir pour leur production l'accès au marché le plus large possible dans les pays qui, pour une raison ou pour une autre, ne sont pas en mesure de produire à des prix aussi bas.

Mais ces pays exportateurs ne sont pas prêts à faire la moindre concession. Ainsi rejettent-ils catégoriquement la prise en compte d'aspects non commerciaux, telles la réglementation de la déclaration des produits ou la protection des indications géographiques de provenance. De notre point de vue, il est aussi étonnant qu'incompréhensible que les pays du groupe de Cairns, les États-Unis et d'autres pays encore puissent s'opposer ainsi à des considérations de cette espèce. Elles pourraient en effet contribuer dans une large mesure à la protection des consommateurs à l'échelon planétaire, notamment dans les pays réellement en développement.

La Suisse est un des principaux importateurs de biens agricoles

Comparativement à la consommation alimentaire, la Suisse est mondialement l'un des principaux importateurs nets de produits agricoles. Son degré d'autoapprovisionnement atteint en effet à peine 60 pourcent. Nous n'avons pas d'agriculture produisant des excédents et les liquidant à des prix de dumping sur le marché mondial. L'OMC doit tenir compte de cette réalité, à l'avenir également. Et au sein du G 10 – la coalition des importateurs nets –, la Suisse doit se battre avec acharnement en faveur d'un accord agricole permettant la coexistence de plusieurs systèmes de production. Outre la Suisse, les pays composant le G 10 sont le Japon, la Bulgarie, l'Islande, Israël, la Corée du Sud, le Liechtenstein, Maurice, la Norvège et Taiwan.

Les coalitions internationales plus importantes que jamais : il faut renforcer le G 10

La Suisse a besoin de s'appuyer sur une coalition internationale forte pour faire entendre ses revendications au sein de l'OMC. Lors de la Conférence ministérielle de Cancún, en septembre dernier, la Suisse a considérablement contribué à la constitution du G 10 et en a pris la tête. Ce groupe a pu faire entendre clairement sa voix concernant l'évolution de l'Accord agricole et a été tenu pour un partenaire important aux négociations. Pour cette raison, la Suisse doit poursuivre son rôle dirigeant au sein du groupe et contribuer à son renforcement.

Cycle de Doha: l'agriculture n'est pas seule concernée

A l'heure actuelle, l'OMC se focalise sur les négociations agricoles. Il est donc opportun de rappeler que l'échec de Cancún est dû au fait que les négociations ont achoppé sur les thèmes de Singapour (protection des investissements, concurrence et facilitation des échanges sur les marchés publics).

Nous ne pouvons pas plier sous la pression des gros exportateurs agricoles. C'est pourquoi nous allons continuer à investir toute notre énergie contre la conclusion d'un accord agricole déséquilibré. Au sein d'une coalition internationale, la Suisse doit s'engager en faveur d'un accord qui ne provoque la disparition d'aucun des différents systèmes agricoles existants et qui offre des perspectives dignes de ce nom à ceux qui vivent de l'agriculture.

La version prononcée fait foi!